

## DECISION COMMUNAUTAIRE 2020/053

ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESEGHEN  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEVAERSVELDE  
HARDFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENESECURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

### Objet : Acquisition de matériels informatiques pour les services de la CCFI

Le Président de la Communauté de Communes de Flandre intérieure,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2017/034 du Conseil de la Communauté de Communes de Flandre intérieure adoptée le 20 mars 2017 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (214 000 euros HT depuis le 1er janvier 2020), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à 500 000 euros HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prolongeant les mandats et délégations des exécutifs intercommunaux ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et ses dispositions ;

Vu l'arrêté 2020/188 en date du 19 mars 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin DESPLANQUE, Directeur Général Adjoint des services ;

Considérant la nécessité d'acquérir de nouveaux ordinateurs portables pour les services de la CCFI;

Considérant la proposition commerciale de la Cap'Oise Hauts-de-France, centrale d'achat public située 36 avenue Salvador Allende Village Mykonos à BEAUVAIS (60000) ;

Considérant qu'en vertu de l'article L2113-4 du code de la commande publique, les personnes publiques qui ont recours à une centrale d'achat sont considérées comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence ;

### DECIDE

**Article 1** : De procéder à l'acquisition de 22 ordinateurs portables, claviers et souris pour les services de la CCFI, auprès de la société Cap'Oise Hauts-de-France, située 36 avenue Salvador Allende Village Mykonos à BEAUVAIS (60 000), pour un montant total de 20 115,74 euros TTC.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

Fait à Hazebrouck, le 12 mai 2020

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint,

Signé par : Benjamin DESPLANQUE  
Date : 12/05/2020  
Qualité : Direction Générale



**Benjamin DESPLANQUE**

ARNEKE  
BAILLEUL  
BAVINCHOVE  
BERTHEN  
BLARINGHEM  
BOESCHEPE  
BOESEGHEM  
BORRE  
BUYSSCHEURE  
CAESTRE  
CASSEL  
EBBLINGHEM  
EECKE  
FLETRE  
GODEWAERSVELDE  
HARDIFORT  
HAZEBROUCK  
HONDEGHEM  
HOUTKERQUE  
LE DOULIEU  
LYNDE  
MERRIS  
METEREN  
MORBECQUE  
NEUF BERQUIN  
NIEPPE  
NOORDPEENE  
OCHTEZEELE  
OUDEZEELE  
OXELAERE  
PRADELLES  
RENESECURE  
RUBROUCK  
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL  
SAINTE-MARIE-CAPPEL  
SAINT-JANS-CAPPEL  
SERCUS  
STAPLE  
STEENBECQUE  
STEENVOORDE  
STEENWERCK  
STRAZEELE  
TERDEGHEM  
THIENNES  
VIEUX-BERQUIN  
WALLON-CAPPEL  
WEMAERS-CAPPEL  
WINNEZEELE  
ZERMEZEELE  
ZUYTPEENE

36 AVENUE SALVADOR ALLENDE  
 VILLAGE MYKONOS BATIMENT A  
 60000 BEAUVAIS

Téléphone : 03 44 10 42 65

Fax :

E-mail : commercial@cap-oise.fr

Siret : 51292951400028

RC : RNA W601002648

TVA Intra : FR51512929514

Références

QUADRIA 12052020

Manuel GOVAERE <MGOVAERE2@cc-flandreinte>

DELAJ PROVISIOIRE 2 SEMAINES

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE  
 INTERIEURE

222 BIS RUE DE VIEUX BERQUIN

59190 HAZEBROUCK  
 FRANCE

Devis	Date	Commercial (e)	Mode de règlement	Devise
28672	12/05/2020	AURELIE GALLOPIN		EUR

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Montant HT	TVA
37522463/2/486-35/19	DELL LATITUDE 350 BTX Intel UHD 620 Graphics for Intel 8th Gen Core i5-8265U 15.6" FHD (1920 x 1080) Anti-Glare Non-Touch, Camera & Microphone No Fingerprint and No SmartCard Reader Capot pour écran LCD non tactile WLAN avec webcam HD, UMA 8 Go (1 x 8 Go) de mémoire DDR4 non ECC Disque 256Go SSD M.2 PCIe NVMe Classe 35 Adaptateur CA 65 W 4 Cell 56Whr ExpressChargeTM Capable Battery Intel Dual Band Wireless AC 9560 (802.11ac) 2x2 Wireless Driver for Intel 9560 + Bluetooth 5.0 Pas de carte haut débit mobile Clavier intégré français (AZERTY) rétroéclairé Contribution environnementale Contribution environnementale Sans DVD/clé USB de ressources Windows 10 Professionnel (64bits), français Version d'essai de 30 jours de Microsoft Office, sans licence Office Additional Software (Win 10) Dell Developed Recovery Environment Aucun logiciel antivirus 1 an de service aller et retour atelier 1Y Basic Onsite Service Upgrade Y2-3 Basic Onsite Service Extension	22,000	736,16		16 195,52	1
580-ADGU/1900201	CLAVIERUSBFRAÇAIS (AZERTY)NOIRPOUR INSPIRON 17 5759, 3459, PRECISION MOBILE WOR Eco-contribution	22,000	15,41		339,02	1
	KSTATION 3510, 5510, 7510, 7710, VOSTRO 3905POUR WYSE	22,000	0,1000		2,20	
570-AAIT/1900201	DELL MS116 SOURIS OPTIQUE 2 BOUTONS	22,000	10,27		225,94	1
	Sous-total				16 760,48	

Base T.V.A Taux Montant T.V.A

T.T.C.

Bon pour accord

Durée de validité du devis : 30 jours  
 Articles ni repris ni échangés.

Envoyé en préfecture le 12/05/2020

Reçu en préfecture le 12/05/2020

Affiché le

Reference client

**SLOW**

Page

ID : 059-200040947-20200512-DEC2020\_053-AU

CO001311

00028672

2

36 AVENUE SALVADOR ALLENDE  
 VILLAGE MYKONOS BATIMENT A  
 60000 BEAUVAIS  
 Téléphone : 03 44 10 42 65  
 Fax :  
 E-mail : commercial@cap-oise.fr  
 Siret : 51292951400028  
 RC : RNA W601002648  
 TVA Intra : FR51512929514

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE  
 INTERIEURE

222 BIS RUE DE VIEUX BERQUIN

59190 HAZEBROUCK  
 FRANCE

Références

QUADRIA 12052020  
 Manuel GOVAERE <MGOVAERE2@cc-flandreinte  
 DELAI PROVISIOIRE 2 SEMAINES

Devis	Date	Commercial (e)	Mode de règlement	Devis
28672	12/05/2020	AURELIE GALLOPIN		EUR

Référence	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Remise	Montant HT	TVA
	FILAIRE USB GRIS POUR INSPIRON 3459, Eco-contribution LATITUDE E7270, E7470, PRECISION MOBILE WORKSTATION 3510, 55XX, 7510, 7710	22,000	0,0200		0,44	A

Article (s) ni repris ni échangé (s).

**Modification :** Toute modification apportée à ce devis donnera lieu à l'établissement d'un nouveau devis.

**Pour passer commande ?** Il vous suffit de nous retourner ce devis signé (avec votre bon de commande si besoin) :

par mèl sur [commercial@cap-oise.fr](mailto:commercial@cap-oise.fr)



**Merci d'indiquer systématiquement le code service CHORUS sur votre bon de commande.**

Signé par : Benjamin DESPLANQUE  
 Date : 12/05/2020  
 Qualité : Direction Générale

Total HT  
 16760,48

Eco-contribution  
 2,64

	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A
1	16 763,12	20,00	3 352,62
2		5,50	
3		19,60	
4		10,00	
5			

T.T.C.

\*\*\* \*20 115,74  
 EUR

Pour le président de CAPOISE Hauts-de-France  
 par délégation

**Henri SABATIE-GARAT**  
 délégué général

J'ai lu et j'accepte les conditions  
 générales de vente consultables  
 sur [www.capoisepicardie.fr](http://www.capoisepicardie.fr)

Bon pour accord

Durée de validité du devis : 30 jours  
 Articles ni repris ni échangés.

Préambule

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi Française et sont applicables à l'ensemble d'achat public CAP'Oise-Hauts-de-France et tout bénéficiaire défini à l'article 1er. Seules les conditions générales www.capoise.fr sont opposables à CAP'Oise-Hauts-de-France. CAP'Oise-Hauts-de-France reste libre, à tout tout ou partie des présentes conditions générales. Les conditions générales de vente applicables sont celles de la commande.

Envoyé en préfecture le 12/05/2020

Reçu en préfecture le 12/05/2020

Affiché le 12/05/2020  
ID : 059-200040947-20200512-DEC2020\_053-AU

ART.1 BENEFCIAIRE

CAP'Oise-Hauts-de-France est une centrale d'achat au sens de l'article 26 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Elle est réservée aux différents pouvoirs adjudicateurs présents dans la région Hauts de France : organismes publics ou privés gérant une mission d'intérêt général qui relèvent à ce titre des articles 10 et 11 de l'ordonnance précitée. Ces institutions, organismes ou personnes de droit privé, sollicitent au préalable leur demande comme bénéficiaires, en fournissant, le cas échéant, toute justification de leur appartenance à l'une des catégories susmentionnées.

ART.2 ACCORDS CONTRACTUELS PARTICULIERS

Les présentes dispositions s'appliquent sans réserve aux opérations confiées à CAP'Oise-Hauts-de-France en l'absence d'accord contractuel particulier entre le bénéficiaire et la centrale d'achat. En cas d'existence d'accord particulier, elles ont un caractère supplétif.

ART.3 PASSATION DE COMMANDE

Le bénéficiaire s'adresse à CAP'Oise-Hauts-de-France dans les conditions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. L'utilisation des modalités du commerce électronique requiert la passation préalable d'un accord particulier (par exemple de manière non limitative et non exhaustive création d'un identifiant et d'un mot de passe, ...). Les prestations (fournitures et/ou services) commandées par le bénéficiaire sont désignées d'après le devis ou l'offre établis par CAP'Oise-Hauts-de-France les concernant, ou le cas échéant, par leurs seules références figurant dans le catalogue de CAP'Oise-Hauts-de-France en vigueur à la date de la commande. Aucune prise de commande n'est autorisée par téléphone.

ART.4 Prix

Les prix de facturation sont ceux en vigueur à CAP'Oise-Hauts-de-France, figurant sur le devis, le site de commande, de commerce électronique ou constaté lors de la réception de la commande pour le vrac. Les prix sont franco de port, sauf mention particulière indiquée lors de la prise de devis ou de commande.

ART.5 Livraison

Sauf clause particulière préalablement convenue, la livraison s'effectue sur le lieu de livraison indiqué. Il appartient au bénéficiaire de vérifier la conformité des quantités reçues avec celles des commandes passées, de consigner toute détérioration constatée sur le bordereau du transporteur et, le cas échéant, d'y mentionner le refus de ce dernier d'une vérification contradictoire après déballage immédiat des colis. Le nom de la personne qui réceptionne la commande doit être inscrit en toutes lettres et le cachet du service apposé sur le bordereau du transporteur (par exemple lettre de voiture, bon de colisage,...). En application des dispositions d'ordre public de l'article L. 133-3 du Code de commerce, ces observations sont confirmées au transporteur dans les trois jours suivant la réception des objets transportés, par lettre recommandée avec avis de réception postal. Le non-respect de ces formalités éteint tout recours ultérieur. Copies de cette lettre recommandée et de l'avis de réception sont adressées sans délai à CAP'Oise-Hauts-de-France, de préférence par courriel.

ART.6 Admission, réception et transfert de propriété

L'admission/réception est la constatation par le bénéficiaire que les prestations réalisées ou les fournitures livrées sont conformes aux stipulations convenues.

Les opérations de vérification quantitative et qualitative précédant l'admission/ réception des prestations ou des fournitures, ainsi que la décision d'admission/réception, d'ajournement et de rejet sont à la charge du bénéficiaire. Toute décision d'ajournement et de rejet doit être expresse et notifiée à CAP'Oise-Hauts-de-France dans un

délai de cinq jours ouvrés à compter de la date de livraison des fournitures ou de réalisation des prestations de service. Tout agent, employé, salarié, prestataire du bénéficiaire est réputé habilité à effectuer les opérations de vérification, sauf si un responsable a été nommément désigné à cet effet sur le bon de commande. L'admission/réception est acquise à la date de notification à CAP'Oise-Hauts-de-France de la décision y afférant. En l'absence de cette notification et sauf contestation du client/bénéficiaire, la date d'admission/réception est celle qui figure sur la lettre de voiture. Les bons de livraison signés par le client/bénéficiaire sont dûment transmis à CAP'Oise-Hauts-de-France. Le transfert de propriété est réalisé par l'admission.

ART.7 Paiement

Le paiement est exigible à la réception de la facture. Le paiement intervient dans les conditions prévues par la réglementation applicable en matière de lutte contre les retards de paiement selon les termes de la loi de Modernisation Economie 2008. Le dépassement du délai de paiement fait courir de plein droit des intérêts moratoires dont le taux est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Tout retard de paiement ouvre droit au bénéfice de CAP'Oise-Hauts-de-France au versement par l'utilisateur de l'indemnité forfaitaire de recouvrement dont le montant est fixé à 40 euros et fera éventuellement l'objet d'une relance amiable préalable. Les titres de paiement sont établis exclusivement à l'ordre de CAP'Oise-Hauts-de-France, avec les références de la facture concernée, et sont adressés par virement ou par chèque ou par carte achat le cas échéant.

ART.8 Garantie

La garantie qui incombe au fournisseur prend effet à la date de livraison. Les conditions de sa mise en œuvre sont portées à la connaissance du bénéficiaire dans les conditions prescrites par le marché ou spécifiques aux prestations ou fournitures concernées. La garantie porte sur le remplacement du matériel, des pièces défectueuses, la main d'œuvre, les frais de déplacement, sauf dispositions particulières prévues au moment de la commande. La mise en œuvre de la garantie est demandée directement par le client/bénéficiaire au fournisseur ou au constructeur. Une copie de cette demande peut être adressée à CAP'Oise-Hauts-de-France.

ART.9 Force majeure

La responsabilité de CAP'Oise-Hauts-de-France ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ART.10 Différends ou litiges

Toute réclamation dûment motivée est adressée par lettre recommandée à CAP'Oise-Hauts-de-France.

ART.11 Droit d'utilisation du nom de la centrale

Le nom, les textes commerciaux et l'image de la centrale d'achat public de CAP'Oise-Hauts-de-France sont la propriété de CAP'Oise-Hauts-de-France. La représentation des produits, sur quelque support que ce soit, est soumise à l'autorisation expresse écrite des représentants légaux de la centrale d'achat public de CAP'Oise-Hauts-de-France.

ART.12 Sécurité des données.

CAP'Oise-Hauts-de-France s'engage à ne pas communiquer vos coordonnées à d'autres sociétés. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par courriel commercial@cap-oise.fr ou par courrier postal au siège.

Siège: CAP'OiseHauts-de-France

Village Mykonos Bâtiment A, 36 Avenue Salvador Allende, CS 60008 Beauvais CEDEX, Tél : 03 44 10 42 65 Courriel : commercial@cap-oise.fr et www.capoise.fr, Association à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901) RNA : W601002648 ,N° Siret : 512 929 514 000 28 NAF : 9499 Z N° TVA : FR 51512929514